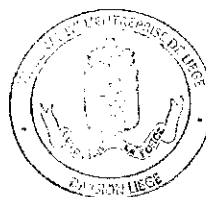


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23146102



Greffe

N° d'entreprise : **0666 834 418**

Nom

(en entier) : **TURKI SERVICES**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

Adresse complète du siège : **RUE DE LA VECQUEE 410 A 4100 SERAING**

Objet de l'acte : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR

Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois se sont réunis en séance ordinaire au siège social les associés de la SRL TURKI SERVICES convoquée par Monsieur Omar TURKI, administrateur.

Bureau

La séance est ouverte à 16 heures 45 sous la présidence de Monsieur Omar TURKI, administrateur.
Le président choisit comme secrétaire Monsieur Sid Ali TURKI, administrateur.

Composition de l'assemblée

Sont ici présents personnellement ou dûment représentés par un mandataire, les associés suivants :

- Monsieur Omar TURKI, administrateur et détenteur de 40 actions.
- Monsieur Sid Ali TURKI, administrateur et détenteur de 60 actions.

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a pas lieu de justifier de la régularité des convocations.

Exposé du président

Le président expose et requiert le secrétaire de dresser le procès-verbal de ce qui suit :

La présente réunion de l'assemblée a pour ordre du jour :

Démission de Monsieur Sid Ali TURKI de son poste d'administrateur à partir de ce jour qui continue à jouir de ses parts

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête les résolutions suivantes à l'unanimité :

Elle accepte la démission de Monsieur Sid TURKI de son poste d'administrateur à partir de ce jour et le fait qu'il continue à jouir de ses parts.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 17 heures 00.

Dont procès-verbal

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Dressé à Seraing, le 18 octobre 2023.
Lecture faite, les associés ont signé.

Omar TURKI

Sid Ali TURKI

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).